

VISITE MINISTERIELLE A MARSEILLE

Le 05 mars 2021

Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'intérieur était en déplacement à MARSEILLE du 24 au 26 février 2021, en plein « Beauvau de la sécurité ».

A cette occasion, le 26 février, des représentants des principales organisations syndicales de gradés et gardiens, officiers, commissaires et de personnels administratifs et techniques ont été reçus pendant 1H30 à la préfecture de police de MARSEILLE par Alexandre BRUGERE conseiller spécial du ministre et Frédéric VEAUX Directeur Général de la police nationale.



Au cours de cet entretien cordial et direct, différents sujets liés à des problématiques locales ont été abordés, notamment la question des effectifs en Sécurité Publique, les réticences de la nouvelle municipalité marseillaise au déploiement où à l'entretien des caméras de vidéo-protection.

S'AGISSANT DU CORPS DES OFFICIERS DE POLICE, SYNERGIE-OFFICIERS A ÉVOQUÉ TROIS SUJETS RÉCURRENTS, QUI, BIEN QUE NATIONAUX POUR DEUX D'ENTRE EUX, IMPACTENT QUOTIDIENNEMENT LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES LOCAUX :

➤ **En premier lieu, des difficultés liées à la mise en place en 2020 de l'Apport qui régit désormais l'organisation du temps de travail et qui impose, aux seuls officiers de police, le badgeage suite au recours devant les institutions européennes.**

Si les doléances concernant ce système et sa déclinaison informatique Geonet sont très nombreuses, c'est d'abord le sentiment d'injustice qui prévaut. La question a été posée de connaître la raison pour laquelle les officiers étaient encore les seuls à se voir imposer ce système, que la plupart d'entre eux perçoivent comme une atteinte à leur statut de cadre et à leur autonomie ?

Les incohérences de ce système ont été rappelées. D'un côté, le logiciel comptabilise les heures supplémentaires effectuées, mais d'un autre, il les « écrête » avant que les personnels de certains services aient le temps poser ces heures de congés obligatoires.

➤ **Une autre difficulté concerne la nomenclature des postes et la grande incertitude liée aux éventuels changements de niveaux ou à la suppression de certains postes au terme des réformes en cours.**

Les personnels ont besoin de savoir ce qu'il en sera du poste qu'il occupe ou de celui sur lequel ils seront obligés de postuler afin de réaliser leur mobilité fonctionnelle ou géographique. Il a été demandé s'il existait une deadline pour la finalisation d'une nomenclature des postes par directions, sur laquelle les officiers pourront enfin s'appuyer pour leur avenir professionnel.

➤ **Le dernier sujet concernait l'immobilier vétuste voire insalubre de plusieurs commissariats du département des Bouches-du-Rhône et notamment « l'évêché », l'hôtel de police de MARSEILLE.**

Tous ceux qui le pratiquent, savent que ce lieu, chargé d'histoire policière, n'est plus adapté à l'exécution des missions d'une police moderne. Outre le manque criant de bureaux, souvent exigus, la problématique du stationnement rend le lieu invivable. Le nombre d'emplacements pour stationner les véhicules de services étant largement insuffisant, certains collègues doivent tourner de longues minutes avant de trouver une place. En outre, les véhicules banalisés, censés être discrets, sont garés dans la rue à la vue de tous, notamment des mis en causes ou autres prévenus venant signer leur contrôle judiciaire.

De même, les personnels n'ayant d'autre choix que venir avec leur véhicule personnel sont obligés de stationner, à leur frais, dans des parkings privés parfois onéreux et éloignés.

Et ceux qui viennent en deux-roues se les font régulièrement voler ou dégrader sur l'esplanade devant l'Évêché.

Depuis plus de 20 ans, les effectifs entendent parler d'un projet de déménagement de l'hôtel de police, mais les policiers marseillais continuent de se demander quand ils pourront emménager dans un outil de travail digne de ce nom.

S'AGISSANT DES REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Les annonces du ministre concernant les renforts en effectifs ont été confirmées : 300 personnels de plus dans les trois années à venir, sans compter le remplacement des départs en retraite ou les mutations. Cela commence donc par 180 policiers supplémentaires en 2021.

Le Ministre s'est engagé à revenir sur MARSEILLE au moins une fois toutes les six semaines pour assurer le suivi des dossiers.

Un contrat de sécurité Etat/Municipalité devrait voir le jour dans l'espoir de permettre la poursuite du développement de la vidéo protection.

Le conseiller spécial et le DGPN nous ont assurés de leur total soutien et de celui du ministre aux forces de l'ordre. Ils n'ont pas omis de souligner leur reconnaissance pour le travail quotidien effectué par les policiers marseillais.

Concernant l'immobilier, ils ont rappelé qu'un plan de 26 millions d'euros avait été engagés en 2020 pour effectuer des travaux d'entretien courant ou de rénovation et qu'une enveloppe de 150 millions d'euros sera mise sur la table par l'Etat pour la construction à l'aménagement de nouveaux bâtiments de police.

Le conseiller spécial a confirmé l'étude en cours sur la création d'une académie de Police afin d'améliorer la formation des effectifs, et que l'observatoire de la réponse pénale devrait voir le jour.

Des avancées concernant une protection sociale, la gratuité des transports SNCF et Inter-cités devraient permettre à tous les effectifs d'en bénéficier bientôt.

Il a également parlé d'une volonté de l'État de déconcentration des moyens aux Préfets, SGAMI afin de pouvoir gérer les moyens au plus près des territoires.

Il a rappelé l'effort sur le renouvellement du parc automobile, l'achat de 40000 gilets tactiques, 85000 smartphones d'ici cet été, d'étuis SIG mi-cuisse, de lampes torches, et de caméras-piétons.

Il a annoncé le renforcement de l'attractivité de la filière investigation dans les mois à venir qui passera par une simplification de l'examen OPJ et une revalorisation de la prime OPJ.

Enfin, concernant le badgeage, la gestion du corps des officiers et la rénovation de la gestion RH, il a renvoyé ces sujets aux discussions en cours à l'échelon national sans apporter de réponse.

Christophe AMBEL
Secrétaire zonal SYNERGIE-OFFICIERS
06 43 74 26 10
christophe.ambel@synergie-officiers.com

